



## DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Séance du mercredi 30 Septembre 2009

Date de la convocation 23 septembre 2009	Heure de la séance 18 heures	Lieu de la séance Salle des fêtes Fontès
<p><b><u>PRÉSENTS</u></b> : M. CAZORLA Alain, Président de la séance</p> <p><b>ASPIRAN</b> : M. SATGER Jean-Noël, M. GARCIA Alain, Mme CAER Michèle,  <b>BRIGNAC</b> : M. MARTINEZ Christian, M. VEDEL Jean-Louis,  <b>CABRIERES</b> : M. GAIRAUD Francis, M. MATHIEU Alain,  <b>CANET</b> : Mme FABRE Maryse, M. FAVIER Marc, M. SEGURA René, M. MALBEC Sylvain,  <b>CEYRAS</b> : M. LACROIX Jean-Claude, Mme BARRE Berthe,  <b>CLERMONT L'HERAULT</b> : M. GARROFE Gilbert, Mme GOMIS Sylvie, M. SOBELLA Henri, Mme THIERS Odile, M. FABREGUETTES Bernard, M. GALTIER René, M. MARTINEZ Antoine, Mme CAZALET Claude, M. SAEZ Gérard, Mme MILAN Andrée,  <b>FONTES</b> : M. BRUN Olivier, M. BAISSÉ Robert, Mme MIRET Christiane,  <b>LIEURAN CABRIERES</b> : M. BLANQUER Alain, Mme PUJOL MONNIER Chantal,  <b>MERIFONS</b> : M. VIALA Daniel, M. OLLIER Pierre,  <b>MOUREZE</b> : M. NAVAS Gabriel, M. VALLAT Yves,  <b>NEBIAN</b> : M. LIEB François, M. BARDEAU Francis, M. DRUART David, M. ESTEVE Bernard,  <b>OCTON</b> : M. COSTE Bernard, M. LUGAGNE Jérôme,  <b>PAULHAN</b> : M. SOTO Bernard, M. DUPONT Laurent, M. GIL Claude, M. LOPEZ Daniel, M. QUEROL Jean-François, M. LEBREAU Jean-Jacques  <b>PERET</b> : M. BILHAC Christian, M. MONTAGNE Jacques  <b>SALASC</b> : Mme FONT Chantal, M. COSTES Jean,  <b>USCLAS D'HERAULT</b> : M. FOULQUIER GAZAGNES Bernard, M. RIGAUD Christian  <b>VALMASCLE</b> : Mlle VALENTINI Martine,</p> <p><b><u>PROCURATIONS</u></b> :</p> <p>M. MONTAGNE Thierry à SATGER Jean-Noël  M. JURQUET Henri à M. CAZORLA Alain  M. REVEL Claude à M. SEGURA René  M. BORE Jacques à M. FAVIER Marc  M. AZAM Joël à M. BILHAC Christian  M. VALENTINI Gérald à Mlle VALENTINI Martine</p>		

**Objet : Contrat administratif de location avec La Poste pour le lot n°1 de la parcelle cadastrée section AH n°588 située sur la ZAC de la Barthe.**

Monsieur LIEB rappelle que dans le cadre de la relocalisation de ses locaux actuellement situés en centre ville de Paulhan, la poste souhaite prendre à bail le local n°1 du 1<sup>er</sup> bâtiment industriel situé sur la parcelle cadastrée section AH n°588 sur la ZAC de la Barthe à Paulhan.

Ce local d'une surface totale de 294 m<sup>2</sup> sera réaménagé par la Communauté de Communes afin de redistribuer l'espace intérieur de la façon suivante :

- 98.15 m<sup>2</sup> de surface administrative,
- 183.45 m<sup>2</sup> de surface d'exploitation,
- 12.4 m<sup>2</sup> de local pour cycles,

Le tout à usage de plateforme de distribution du courrier

Il précise que le bail administratif à conclure sera consenti pour une durée de neuf années entières et consécutives qui prendra effet à compter de la signature du premier procès verbal constatant l'achèvement des travaux réalisés par la Communauté de Communes.

Le montant du loyer annuel s'élève à la somme de 26 416.80 Euros payable à terme échu en quatre versements égaux, les 1<sup>er</sup> Janvier, Avril, Juillet, Octobre de chaque année.

Monsieur le Président soumet ce point au vote.

Le Conseil communautaire, ouï l'exposé de Monsieur LIEB, et après en avoir délibéré,

**A L'UNANIMITE,**

**APPROUVE** le projet de contrat administratif de location avec « La Poste » pour le local n°1 du 1<sup>er</sup> bâtiment industriel situé sur la parcelle cadastrée section AH n°588 sur la ZAC de la Barthe à Paulhan., tel que présenté.

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer tous actes et pièces relatifs à cette affaire

Pour extrait conforme,

Le Président de la Communauté  
de Communes du Clermontais

Alain CAZORLA.